



# Communiqué de presse

8 avril 2009

## KBC suit la baisse du taux à court terme

Le 2 avril, la Banque centrale européenne a de nouveau réduit le taux d'intérêt à court terme de 0,25%, signant ainsi la troisième baisse consécutive de l'année. Le taux de la BCE est désormais de 1,25%.

Par conséquent, KBC adapte le taux des comptes d'épargne. À partir du 15 avril 2009, le taux de base des comptes d'épargne des personnes physiques sera ramené de 1,50% à 1,25%. La prime de fidélité reste inchangée à 0,75%.

Le compte d'épargne n'est qu'un produit parmi un large éventail de formules d'épargne. Pour les clients, il est idéal pour conserver une réserve de liquidités limitée. En tant que bancassureur, KBC propose aussi de nombreux autres produits d'épargne et de placement. Le client n'a que l'embaras du choix parmi toutes ces possibilités. Il peut déterminer lui-même la combinaison des durées, des rendements potentiels, des risques, de la souplesse et de la liquidité. KBC le conseille bien sûr utilement dans ses choix.

Sur [www.kbc.be](http://www.kbc.be) vous trouverez un aperçu des taux d'intérêt applicables aux produits d'épargne de KBC.

**KBC Groupe SA**  
Avenue du Port 2 - 1080  
Bruxelles  
Viviane Huybrecht:  
Directeur Communication  
Groupe / Porte-parole  
Tél. : 02 429 85 45

Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
Adresse e-mail:  
[pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)